

II) Bonheur et morale : le devoir s'oppose-t-il aux désirs ?

A) Définitions

La morale désigne le système de normes qui nous permettent de différencier le bien du mal, et qui nous commandent de faire le bien. Un devoir, c'est un commandement moral et « le » devoir, c'est l'ensemble de ces commandements. On voit donc immédiatement ce qui, dans la notion de devoir, semble s'opposer au bonheur : si être moral consiste à obéir au devoir, je ne peux être moral qu'en sacrifiant tous les désirs qui, en moi, s'opposent au devoir. Que faire alors des désirs immoraux ? Dois-je choisir entre moralité et bonheur ?

B) L'opposition entre désir et devoir

1) Le désir s'oppose à la morale

Il y a plusieurs manières de montrer que le désir s'oppose à la morale. Le plus simple est de montrer qu'il existe des désirs immoraux, c'est-à-dire des désirs dont la satisfaction exigerait que je viole un commandement moral, un devoir. Si l'on prend l'exemple du désir sadique, on voit qu'il s'oppose à la morale dans la mesure où, d'une part, il implique d'infliger une souffrance (physique ou psychologique) à un individu, et où, d'autre part, il implique la réduction d'autrui à l'état d'objet. Le véritable objet du désir sadique est sans doute moins la douleur physique de l'autre que la souffrance psychologique qui est la sienne lorsqu'il se voit réduit à l'état d'objet dont je peux faire ce que je veux, y compris ce que lui ne veut pas que je lui fasse (par exemple : lui faire mal). Cette souffrance psychologique est ce que l'on nomme *l'humiliation*, et elle s'oppose frontalement à l'impératif moral énoncé par Kant, selon lequel je dois toujours considérer autrui aussi comme une fin, et jamais seulement comme un moyen. Autrui ne doit jamais être « instrumentalisé », je dois toujours considérer *aussi* son intérêt à lui, ce qui revient à le reconnaître comme un *sujet* qui a une valeur en lui-même (contrairement à un stylo ou une machine à laver, qui n'ont de valeur que parce qu'ils *me servent* à quelque chose), et non seulement comme un *objet* au service de mon propre intérêt. C'est ce que l'on nomme « respecter » autrui.

Une autre manière de mettre en lumière l'opposition du désir et du devoir est de rappeler l'existence en l'homme d'un désir *de* transgression. Comme le rappelle le philosophe français du XX^e siècle Georges Bataille, les interdictions morales ne viennent pas seulement s'opposer à un désir qui existe déjà, elles tendent à *susciter* le désir de ce qui est interdit. En d'autres termes, on peut interdire un acte que les hommes désirent, mais on peut aussi désirer commettre cet acte précisément parce qu'il est interdit ! Pour Georges Bataille, l'interdiction d'un objet ne tue pas le désir pour cet objet, il peut au contraire participer à son caractère désirable.

On voit donc en quoi la nature et la logique du désir humain tendent à l'opposer à l'obéissance au devoir qui définit la moralité.

2) La moralité implique une résistance aux désirs

La relation inverse est également valable, comme le montre la distinction kantienne entre l'action effectuée « conformément au devoir », et l'action effectuée « par devoir ». Supposons que je veuille, comme Valmont dans *Les liaisons dangereuses*, séduire Madame de Tourvel : pour ce faire, je fais semblant de ne pas savoir que je suis suivi, et je vais faire la charité aux pauvres. Ce comportement est évidemment conforme au

devoir, puisqu'il est très moral de faire la charité aux pauvres. Mais en réalité ce comportement n'a rigoureusement aucune valeur morale, il ne possède aucun mérite moral, puisque cet acte de charité est exclusivement motivé par le fait de tromper une jeune femme que je cherche à séduire : je n'agis donc pas « par » devoir, mais par pur intérêt ! Et il n'y a aucun mérite moral dans le fait d'agir par intérêt.

Ce que nous indique cet exemple, c'est que seul peut avoir une valeur morale l'acte qui est accompli *par* devoir, et non par intérêt, par désir, par plaisir : il n'y a aucun mérite moral à faire ce qui nous fait plaisir. C'est d'ailleurs ce que manifeste la formule courante : « ne me remerciez pas, ça me fait plaisir » : il n'y a pas lieu de remercier quelqu'un qui agit conformément à ce que lui dictent ses désirs. On doit donc en déduire que, ce qui confère une valeur, un mérite moral à mon action, c'est qu'elle implique une *résistance* à mes désirs. En ce sens, un ange n'a pas de « mérite » moral, puisqu'il est totalement dépourvu de désirs immoraux : un ange passe son temps à faire ce qui lui fait plaisir, ce qu'il désire faire : en quoi cela est-il méritant ? Seul le comportement de l'homme peut avoir un mérite moral, parce que l'homme est sujet *çà* la *tentation* : il lui faut résister à ses désirs pour être moral, et c'est ce qui confère à son obéissance au devoir une *valeur* morale.

En ce sens, la moralité semble bien exiger un sacrifice de nos désirs.

C) Première voie de résolution : l'amour

Comment donc réconcilier bonheur et morale ? Comment dépasser l'opposition entre désir et devoir ? La première voie que nous avons dégagée est la voie chrétienne de l'amour, dont le premier représentant est Saint Paul. Pour comprendre la démarche de Saint Paul, il faut repartir du *problème* que pose le rapport du désir aux commandements de Dieu aux premiers chrétiens.

1) Quelques rappels

Il faut se rappeler la manière dont s'articulent les trois grands monothéismes que sont le judaïsme, le christianisme et l'islam. Le judaïsme (la religion juive) repose sur l'idée selon laquelle il n'existe qu'un seul dieu, qui nous a communiqués ses commandements par l'intermédiaire de ses prophètes, d'Adam jusqu'à Moïse en passant par Noé et Abraham. Dans ce contexte, obéir à la morale, c'est obéir aux commandements que l'on trouve notamment dans la Torah (qui correspond à « l'Ancien Testament » dans la Bible). Le christianisme est une religion qui naît *dans* le judaïsme : les premiers chrétiens sont des Juifs, qui ne prétendent pas du tout fonder une « autre » religion, reliée à un « autre » dieu : c'est bien le dieu de la Torah qui est le dieu chrétien, mais selon eux il s'est de nouveau manifesté par l'intermédiaire d'un nouveau prophète (qui est selon eux le dernier), Jésus, qui se trouve être le fils de Dieu, qui est mort sur la croix et qui a ressuscité. Pour les premiers chrétiens, le christianisme est donc le « vrai » judaïsme, c'est-à-dire le judaïsme complété par les enseignements du « messie » (envoyé de Dieu) dont la venue était annoncée dans la Torah. Ce que nous appelons « la Bible », c'est donc la Torah (Ancien Testament) *plus* la parole du Christ telle qu'elle nous est transmise par les Évangiles (qui constituent le cœur du « Nouveau Testament »).

Qu'en est-il alors de l'islam ? Pour les musulmans, le dieu de l'islam n'est pas un « autre » dieu que le dieu d'Abraham, de Moïse, de Jésus : c'est toujours *le même* (ce qui est logique, puisqu'il n'y en a qu'un). Mais il s'est à nouveau manifesté par

l'intermédiaire d'un dernier prophète : Muhammad (ou Mahomet). On pourrait donc dire que les musulmans sont aux chrétiens ce que les chrétiens sont aux Juifs : chacun ajoute une nouvelle prophétie aux précédentes. Mais il y a néanmoins une différence : si les musulmans reconnaissent donc Adam, Noé, Abraham, Moïse et Jésus comme des prophètes (qui nous transmettent la parole de Dieu), le statut de Mahomet est particulier. Il n'est pas seulement le dernier des prophètes (le « sceau » de la prophétie) : les écrits qui sont constitués à partir de sa parole, qui forment le Coran, *récapitulent* l'histoire de l'humanité depuis la création du monde. En ce sens, le Coran ne « s'ajoute » pas à la Bible, comme les Evangiles « s'ajoutaient » à la Torah : il les « contient » dans la mesure où le récit de la création du monde, d'Adam, le récit de la faute originelle, la venue du Christ, etc. *sont contenus* dans le Coran, qui se substitue à la Bible (il existe évidemment des différences entre les différents récits ; ainsi, pour les musulmans, le Christ ne peut pas être considéré comme le « fils » de Dieu — pas plus d'ailleurs que Mahomet.) On voit donc qu'il ne faut surtout pas opposer les trois monothéismes comme des religions séparées, rattachées à des dieux différents : il s'agit toujours du *même* dieu, et chaque « nouvelle » religion reprend l'essentiel du patrimoine des précédentes.

2) Le problème de l'obéissance chrétienne aux commandements divins

Le problème qui se pose donc aux premiers chrétiens est assez simple : si le dieu du christianisme est bien *le même* dieu que celui de la Torah, il va de soi que les commandements de la Torah (et notamment les 10 commandements révélés à Moïse sur le Mont Sināï) sont *valides* : il faut donc les respecter. Mais d'un autre côté, il faut aussi obéir aux injonctions du Christ, ce qui pose problème dans la mesure où : (a) soit Jésus ne dit pas la même chose que la Loi juive, et dans ce cas il faut, pour lui obéir, désobéir à la Loi juive, or cette Loi nous a été communiquée par Dieu ; (b) soit Jésus dit exactement la même chose que la Loi juive, et dans ce cas on ne voit pas bien en quoi réside le contenu de son enseignement.

Ce problème est présent dans tous les Evangiles, notamment dans le comportement des « Pharisiens » : ces derniers ne cessent de venir placer Jésus face à des situations au sein de laquelle ce qu'il dit semble contredire ce que *la Loi juive* commande. L'exemple le plus connu est celui de la femme adultère, que la Loi juive commande de lapider (sous conditions) : soit Jésus suit la Loi, et dans ce cas il doit commander la lapidation ; soit il redit ce qu'il a l'air de dire habituellement, et il s'oppose à la Loi juive. Comment le Christ se sort-il de cette situation ? Il ne dit pas : « lapidez » ; mais il ne dit pas non plus « ne lapidez pas » ; il dit « que celui qui n'a jamais péché lui jette la première pierre », ce qui conduit les Pharisiens à rentrer chez eux. En d'autres termes, le Christ n'a pas contredit la Loi juive, il nous a indiqué une manière de la comprendre, et donc de l'appliquer. Dire que l'adultère mérite la lapidation peut se comprendre de deux manières : soit on interprète cette phrase comme une invitation à lapider toutes les femmes (et tous les hommes, rappelons-le) adultères ; soit on l'interprète comme un énoncé qui affirme que l'adultère est une faute capitale, extrêmement grave (dont nous devons rendre compte à Dieu lors du Jugement dernier), mais qu'il ne nous revient pas à nous de châtier (puisque nous sommes nous-mêmes pécheurs, et que seul a le droit de châtier celui qui est lui-même « immaculé »). Ce qu'indique Jésus, c'est que le *véritable* sens de la Loi, c'est le second. La véritable signification de la Loi, ce n'est pas « châtiez les adultères, puisque leur faute est grave », mais « ne commettez pas l'adultère, car c'est

une faute grave » : ce qui est cohérent avec la prise de position finale de Jésus, qui dit à la femme : « va, et ne pêche plus ».

Dans cette optique, Jésus n'est pas venu nous apporter une « nouvelle » Loi, il est venu rappeler la véritable *interprétation* de la Loi, celle qui en délivre le sens véritable.

3) De la Loi juive à l'amour chrétien : la pensée de Saint Paul

Mais on peut aller plus loin. Car la question se pose de savoir comment le christianisme conçoit l'accès au véritable sens de la loi. Quelle est l'attitude d'esprit que nous devons avoir pour comprendre le véritable sens des commandements divins ? Et plus encore, une fois cette attitude adoptée, *a-t-on encore besoin des commandements* ?

a) le paradoxe de la Loi

Pour Saint Paul, il faut repartir du caractère assez paradoxal de la Loi juive. Ainsi, la formulation de cette Loi par Dieu n'a de sens que si l'homme n'est pas spontanément enclin à la respecter : si Dieu a eu besoin de nous communiquer ses commandements, c'est que nous sommes des individus pécheurs, qui spontanément agissent de façon contraire à Sa Loi.

Or la Loi nous donne-t-elle la force de lui obéir ? Non : elle nous dit ce qu'il faut faire, mais elle ne nous rend pas meilleurs pour autant : nous sommes tout autant pécheurs qu'auparavant. Ce qui implique que nous allons *transgresser* les commandements divins ! Plus encore, les commandements nous ont indiqué *ce qu'il ne fallait pas faire* : or dire « tu ne dois pas faire cela » à un individu perverti, vicieux, risque fort de le conduire à désirer ce que, précisément, on vient de lui interdire (la femme du voisin devient d'autant plus désirable lorsque l'on rappelle à l'individu qu'il *ne doit pas* la convoiter.) Quel est alors l'intérêt de la Loi ? *Pourquoi* Dieu nous l'a-t-il communiquée ?

b) la loi et l'humiliation : la destruction de l'orgueil

Le premier effet de la Loi, c'est que, même si elle ne nous donne pas la force de lui obéir, elle nous confronte néanmoins au fait que *nous ne faisons pas ce que nous devrions faire*. J'agis mal, mais je le sais : la contradiction entre mes actes et les commandements de Dieu ne peut plus être occultée. Comme le dit Saint Paul : « je vois le meilleur et je fais le pire », et *je vois* que je fais le pire. Ce constat amer nous confronte donc à notre nature fautive, perverse, pécheresse : elle nous conduit vers *l'humiliation*.

Il faut donc se demander à quoi sert l'humiliation. or le premier effet de l'humiliation, c'est la destruction de notre *orgueil*, de cet « amour de nous-mêmes » que traduisent l'égoïsme, la cupidité, l'ambition, le désir de domination, etc. L'aboutissement du mépris de soi, ce n'est pas la culpabilité, c'est la destruction de l'orgueil... or l'orgueil est *précisément* ce qui nous éloigne de Dieu et nous oppose aux autres hommes ! C'est l'orgueil qui a conduit le premier des Anges, l'Ange de Lumière (Lucifer), à devenir l'Ange des ténèbres (Satan), lui qui « s'est épris de sa propre lumière » et qui, par orgueil, a refusé de se subordonner à l'homme. [On trouve une idée semblable dans le paganisme grec : l'orgueil, c'est ce qui conduit à ce mélange de folie et de méchanceté que traduit le terme d'*hybris*]. La formulation de la Loi ne nous conduit donc pas directement à obéir à Dieu : mais elle brise ce qui nous éloigne de Lui et nous oppose aux autres êtres humains.

c) de l'humiliation à la contemplation

Cette destruction de l'orgueil ne nous détache pas seulement de nous-mêmes : elle nous détache aussi du monde et, en un sens, des autres. Le mépris de soi va avec le mépris du monde, et les choses matérielles du monde cessent d'avoir de la valeur au moment où l'égoïsme se brise : car les biens, la richesse, la puissance n'ont de valeur que pour l'individu orgueilleux, animé par la cupidité, l'ambition etc. Vers quoi se tourne alors le désir de l'homme ?

Pour Saint Paul, lorsque le désir de l'homme se détourne du monde et de soi, il retourne naturellement vers Dieu. En ce sens, le premier aboutissement « positif » de l'humiliation induite par la Loi, c'est le retour de l'homme vers Dieu, le retour du désir humain vers Dieu : le retour à l'amour de Dieu, qui est amour de la créature pour son Créateur. Celui qui se détache du monde, de soi-même et des autres revient naturellement à la contemplation de Dieu qui ne peut être qu'amour.

d) de l'amour de Dieu à l'amour des hommes

Mais aimer Dieu, se tourner vers Dieu, c'est apprendre à regarder les hommes comme lui les regarde : comme ses créatures, comme ses enfants. C'est donc apprendre à les aimer comme Dieu les aime, non plus d'un amour charnel, qui vise le plaisir par la séduction, etc. mais d'un amour que l'on pourrait dire « paternel », l'amour qu'un père porte à ses enfants.

Cet amour est très particulier : il ne s'agit plus de « l'eros », amour sensuel, mais de « l'agapè », ce que Saint Augustin appelle l'amour de *charité*. A qui s'adresse cet amour ? Il s'adresse aux êtres humains en tant qu'ils sont des enfants de Dieu ; or de ce point de vue, *tous les hommes sont absolument semblables* : certains ne sont pas « plus » créatures de Dieu que d'autres. Et de même qu'un père aime tous ses enfants du même amour, et non parce que celui-là est beau, l'autre intelligent, l'autre obéissant, etc., Dieu aime tous les hommes du même amour, quelles que soient leurs caractéristiques particulières. C'est cet amour qu'apprend celui qui se tourne vers Dieu. Par conséquent, on voit que cet amour s'adresse nécessairement à *tous* les hommes, et de façon identique, puisqu'il est l'amour des hommes *en tant que* créatures de Dieu. L'amour chrétien est donc nécessairement amour de *tous* les hommes, amour de n'importe quel homme : ce que désigne l'amour *du prochain*. Le prochain, c'est tout être humain en tant que créature de Dieu. Et l'on peut remarquer que je suis moi aussi un « prochain », en tant que créature de Dieu : la destruction de l'orgueil en tant que « mauvais » amour de soi-même n'aboutit donc pas au mépris de soi, mais à une autre forme d'amour de soi, qui ne m'éloigne pas de Dieu mais vient de lui, qui ne m'oppose pas aux autres mais m'en rapproche.

e) l'amour comme accomplissement de la Loi

Que devient alors l'obéissance à la Loi ? Saint Paul dit que l'amour chrétien « abolit » la Loi, tandis que Kierkegaard (philosophe danois du XIX^e siècle) nous dit que l'amour « accomplit » la Loi ; en réalité, tous deux disent la même chose.

L'amour abolit la Loi dans la mesure où celui qui aime son prochain *n'a plus besoin* de la Loi, il n'a plus besoin de la formulation explicite des commandements. Celui qui aime son prochain ne veut pas le tuer, il ne veut pas lui prendre sa femme, il ne veut pas en médire, etc. Bref : celui qui aime son prochain agit *spontanément* envers lui d'une façon conforme aux différents impératifs divins. En ce sens, l'amour « périmé » la Loi, il la rend superflue.

Mais plus encore, l'amour est précisément cette « attitude d'esprit » que nous recherchions tout à l'heure : pour comprendre le véritable sens de la loi, pour en découvrir la véritable interprétation, c'est bien l'amour du prochain qui doit nous habiter. Celui qui aime son prochain *sait* ce que signifie le véritable sens de la Loi, il sait ce qui en constitue la *bonne* application (celui qui aime son prochain *sait* qu'il s'agit moins de le lapider que de l'inviter à ne plus pêcher...) En ce sens, l'amour est bien l'accomplissement de la Loi, puisqu'il est la clé qui nous permet d'accéder au véritable sens de la Loi, il est ce qui nous conduit à toutes les applications correctes de la Loi.

[Même s'il faut faire attention à ne pas confondre l'amour inspiré par Dieu et les autres types d'amour, on peut ici songer à ce que Donald Winnicott (un pédiatre-psychanalyste britannique du XX^e siècle) disait à propos de l'éducation des enfants en bas âge : la mère qui aime son enfant n'a pas besoin qu'on l'étouffe sous une multitude de « consignes » et de « règles » à respecter : elle les trouvera toute seule, spontanément. Inversement, on peut donner à des parents qui n'aiment pas leur enfant une multitude de consignes, de règles, etc. : sans l'amour, ils sont voués à les appliquer de travers.]

On comprend alors que l'amour de Dieu et (donc) l'amour du prochain (lequel implique l'amour de moi-même en tant que créature de Dieu) deviennent *les seuls commandements de Dieu* selon saint Paul (qui suit ici les Evangiles) ; aime Dieu, aime ton prochain comme toi-même : tels sont les seuls « devoirs » fondamentaux, dont découle toute la moralité.

4) l'amour comme dépassement de l'opposition entre désir et devoir

Revenons maintenant à notre question initiale : qu'en est-il du rapport désir / devoir dans l'optique de l'amour chrétien ?

Il n'est pas difficile de voir que cette opposition *est dépassée* : d'une part, le désir et le devoir disent ici *la même chose* : l'amour du prochain me pousse à vouloir son bien, et vouloir le bien de l'autre est un devoir. Ce que je fais « par amour » est donc à la fois conforme à mon désir et à mon devoir. Mais d'autre part, la question de savoir si mon comportement est adopté « par désir/plaisir » ou « par devoir » n'a plus de sens.

Même en raisonnant *hors* du cadre de l'amour *chrétien*, on peut voir que ce qui est effectué par amour n'est effectué ni *par* intérêt, par satisfaction personnelle, pour le plaisir que j'en tire (etc.), ni *par* devoir, mais... « par amour ». Celui qui offre quelque chose par amour ne le fait ni pour sa satisfaction personnelle (l'autre va m'en être reconnaissant et du coup je pourrai lui demander ceci ou cela), ni par devoir (« puisque c'est la Saint Valentin, je suis bien obligé de t'offrir des fleurs ») : il agit *par amour*, ce qui est une troisième forme d'action.

En ce qui concerne l'amour *chrétien*, il faut souligner qu'il permet de synthétiser les deux autres : ce que je fais par amour est bel et bien fait *par désir* (puisque l'amour de Dieu et du prochain *est* le désir fondamental du chrétien), mais également *par devoir* (puisque aimer son prochain *est* le devoir fondamental du chrétien). L'amour chrétien permet donc de résoudre le conflit entre désir et devoir, bonheur et moralité : aimer son prochain, c'est mener une vie qui est à la fois morale, dictée par *le* devoir fondamental, et heureuse dans la mesure où *le* désir fondamental qui est le mien est précisément cet amour par lequel j'aime Dieu, mon prochain, et moi-même.